



Comité Stratégique Psychiatrie et Santé Mentale 21 janvier 2021

Nous savons que le « Comité Stratégique Psychiatrie et Santé Mentale » doit balayer un large champ de préoccupations et qu'il concerne un grand nombre d'établissements, de structures et de dispositifs. Il y aurait 12 millions de personnes atteintes de handicap en France !

Nous reconnaissons qu'il y a du travail et nous voulons ici signaler qu'il serait important de sortir de l'idée encore trop répandue que les personnes en situation de handicap sont seulement des personnes à... redresser, à réhabiliter, à rééduquer...

Tous les établissements, services et dispositifs sont importants. Toutefois, il faut compter sur **tous** les acteurs en santé mentale et soutenir les collectifs, en particulier les associations constituées de personnes concernées (comme l'on dit) mais aussi d'acteurs militants divers. Certaines existent depuis très longtemps !

En tant que CNIGEM, nous voulons ici parler des associations/GEM mais nous avons grand besoin également des associations d'usagers, des fédérations dans le champ de la santé mentale...

...

Dans le dossier de presse du Comité interministériel du Handicap du 16 novembre 2020, il n'y a **qu'une seule** phrase sur les Groupes d'Entraide Mutuelle dans le chapitre 3 : « *mieux soutenir pour améliorer la vie* ». Elle est la suivante : « *Poursuite du déploiement de groupes d'entraide mutuelle TSA-TND pour assurer une présence de ces dispositifs dans chacun des départements d'ici 2022.* ». C'est à la page 25 !

Nous aurions aimé que quelques phrases apparaissent, par exemple, dans le chapitre 2 : « Renforcer le pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap ». D'autant que les GEM auraient eu leur place dans plusieurs chapitres...

Dans le texte du comité stratégique (janvier 2021), il y a deux pages qui évoquent le développement des GEM. Il y a 542 GEM (fin 2019). C'est l'action 34 de l'Axe 3 : « *handicap psychique : vie sociale et citoyenneté* ». 2 pages, c'est déjà mieux ! Pour autant, nous pensons que les GEM ne sont pas encore reconnus à leur juste valeur.

Voici ce que nous soumettons au Comité stratégique :

1 – soutenir les associations (corps intermédiaires)

La crise sanitaire a entraîné un surcroît d'investissement, une surcharge de travail « bénévole » et d'engagement ! Certaines associations ont « perdus » certains de leurs membres (les seniors et les personnes « fragilisées » notamment) et les membres les plus actifs ont dû compenser :

heureusement, pour les GEM, les Inter-GEM et le CNIGEM, que les salariés, l'Unafam, SMF et les partenaires des GEM sont là !

Lors du premier confinement, et cela continue encore aujourd'hui, les associations ont fait front : soutien psy, maintien des liens même quand les supports téléphoniques et informatiques n'étaient pas disponibles, faire les courses ou distribuer des repas, confection de masques, mise à disposition de masques, visières, gel hydro alcoolique... ouverture de lieux d'écoute (les locaux du GEM quand c'est possible), groupes d'échanges (paroles et/ou activités par internet)...

La distanciation dite sociale, la fermeture des espaces de sociabilité accentuent les tentations de repli sur soi, le sentiment de méfiance. Le tissu associatif constitue un filet de résilience et de réparation **essentiel**. Cette crise a attaqué le filet et élargi les mailles ! La vie associative est touchée au cœur de ce qui la constitue : la convivialité, l'être ensemble autour de buts et projets partagés, avec des valeurs démocratiques, de fraternité, de solidarité...

Le dialogue et la confrontation d'idées sont le lot de toute association et ses membres sont alors plus aptes à argumenter, à proposer et créer des actions citoyennes.

Quand on ne sait plus distinguer liberté d'expression et insultes, quand l'expression de nuances devient coupable de mollesse, l'enjeu à rebâtir de la confiance est clé, la nécessité d'investir dans tout ce qui fabrique du collectif et du commun est vitale.

C'est ce que font les associations !

La vie associative est un antidote puissant à l'isolement collectif.

Cette vie associative ne va pas de soi et il faut penser à la soutenir. Par une subvention d'état réévaluée car les GEM ne sont pas actuellement en mesure d'absorber toutes les prochaines demandes qui arrivent déjà pour des nouvelles personnes souhaitant intégrer ces associations, mais aussi par des formations pérennes pour tous les acteurs.

2 – Réactivation du Comité national de suivi des GEM

Nous souhaitons d'une part que le Comité national de suivi des GEM se réunisse plus souvent. Et d'autre part, que les acteurs qui le composent soient réellement force de propositions et non pas simplement là pour prendre connaissance des remontées d'indices et de taux de satisfaction de la file active !

Nous demandons que sa composition et son fonctionnement soient redéfinis en y intégrant des représentants de l'association des maires de France et de celle des Conseils Départementaux qui sont des acteurs partenaires impliqués avec les GEM. Cela situerait mieux les GEM dans la dimension et la participation citoyennes qu'ils visent.

La crise de la Covid-19 a été l'occasion de rapprochements entre les GEM et les municipalités (confection de masques, mise à disposition de locaux plus convenables à la situation par exemple, les cafés et lieux culturels étant fermés, alerte et veille pour les personnes isolées ou en situation préoccupante...). Quant aux Conseils Départementaux, ils ont vocation à se préoccuper des personnes en situation de handicap et certains ont soutenus fortement la création et le développement des GEM dans leur département. Le lien avec les ARS demande une adaptation des personnes déléguées aux GEM, car ce sont des associations et surtout pas des

services ou structures sanitaires ou médicosociales. Certaines ARS travaillent déjà en étroite collaboration avec le CNIGEM dans ce sens. Il faut, dès aujourd'hui, amplifier ce mouvement. Le CNIGEM est prêt à jouer un rôle d'interface entre les acteurs de terrain et les Instances représentant l'Etat ou les Collectivités...

Vous savez que les GEM sont souvent invités dans les Conseils Locaux de Santé Mentale. Ils participent à diverses actions dans le cadre des Semaines d'Information sur la Santé Mentale. Ils sont recherchés pour l'élaboration des Projets Territoriaux en Santé Mentale.

C'est aussi la place des associations de représentants d'usagers. Cependant, il est très important de ne pas prendre les GEM pour des associations d'usagers de la psychiatrie. Il y a des associations pour cela.

Les GEM réunissent et associent des adhérents bien au-delà des usagers de la psychiatrie.

La crise de la Covid-19 a montré que le réseau des GEM, qui n'existe que depuis 15 ans, s'est mobilisé pour soutenir les adhérents ou membres les plus isolés, soit pour des raisons de solitude (rupture des liens), soit pour des raisons de difficultés d'accès aux réseaux et moyens téléphonique et/ou informatique ! Au-delà de ses personnes qui fréquentent les GEM, la veille et l'attention se sont élargies à d'autres personnes (voisins, SDF, connaissances plus ou moins éloignées...) car la solidarité ne se limite évidemment pas à ceux qui sont adhérents !

La Crise sanitaire montre que les fragilités de santé mentale sont bien plus répandues qu'on ne le pensait ou plutôt qu'on ne voulait le voir jusque-là !

Au CNIGEM, nous avons commencé à collecter les actions de terrain, les points de blocages mais aussi les adaptations positives durant cette période sans précédent. Quand nous serons sortis de cette trop longue crise, viendra le temps de réécrire le cahier des charges des GEM. Ce travail doit être amorcé, dès aujourd'hui, par la DGCS et la CNSA.

3 – Des mots pour le dire

La pair-aidance et l'empowerment sont des notions qui, pour nous, restent à préciser. Elles nous apparaissent comme des formulations répétitives sans qu'on en ait discuté le sens.

Pour les GEM et le CNIGEM, c'est d'abord l'Entraide Mutuelle qui est notre guide et cette Entraide Mutuelle dépasse les statuts, les qualités, titres ou stigmates de chacune des personnes qui fréquentent le GEM ou que l'on y croise !...

Rappelez-vous la « *Lettre au président de la République sur les citoyens en situation de handicap, à l'usage de ceux qui le sont et de ceux qui ne le sont pas* » de Julia Kristeva (2003, éditions Fayard). Nous voulons redire ici ce commentaire de Marie-José Colet : « *C'est à une réflexion sur le sens de la vie que Julia Kristeva invite. Un sens de la vie qui laisse place à la différence des êtres en souffrance qu'il est urgent de reconnaître dans leur être intime et citoyen bien plus que de les situer sans fin dans une dynamique de compassion et de réparation. Il s'agit simplement et humainement de permettre à chacun, porteur de handicap psychique ou physique, de réintégrer son statut de sujet de droit, sur les plans aussi bien politique que social ... Ce qui est en jeu c'est l'humain quand il se fait solidarité dans une société qui se doit de reconnaître à part égale chaque membre qui la constitue.* »

Pour le CNIGEM, son Président, François Bourges.